

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, treize avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Buissière, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. André MAITRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2017

PRESENTS : BARD Guillaume, BORDET Nathalie, CARRON Christelle, CERNESSON Grégor, DEDIEU Marc, MAITRE André, MAUSS Stéphane, PEROTTO Laëtitia, PICARD Julien

ABSENTS : BLANCHEMAIN Camille, CARRARO Stéphane, CHARLET Céline,

SECRETAIRE : BORDET Nathalie

I. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

DECISION N°1

A l'unanimité des membres présents (contre : 0 – abstention : 0) le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2017 présenté par le Maire :

- budget général
- budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

II. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

DECISION N°2

Après délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents (contre : 0 – abstention : 0) de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017. Ils sont maintenus comme suit :

Taxe d'habitation :	11.35
Taxe foncière (bâti) :	21.78
Taxe foncière (non bâti)	61.57

**III. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016
BUDGET GENERAL
BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DECISION N°3

BUDGET GENERAL

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2016 et constatant qu'il fait apparaître un résultat à la clôture de 254 210.96 €, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, (contre : 0 Abstentions : 0) l'affectation suivante :

Compte 1068 (R.I.)	89 205.11 €
Compte R002 (R.F.)	165 005.85 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2016 et constatant qu'il fait apparaître un résultat à la clôture de 60 794 18 €, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, (contre : 0 Abstentions : 0) l'affectation suivante :

Compte 1068 (R.I.)	24 843.36 €
Compte R002 (R.F.)	35 950.82 €

IV. SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

DECISION N° 4

Après délibérations et échanges de vues, le conseil municipal, à la majorité des membres présents (contre : 0 abstentions : 0) décide l'attribution des subventions aux associations :

APP DES 2 RIVES	LE CHEYLAS	70.00
ACPG (Anciens combattants)	LE TOUVET	46.00
ADPA	ECHIROLLES	860.00
ANACR(Anciens combattants)	PONTCHARRA	153.00
ANCIENS DES MAQUIS DU GRESIVAUDAN	FROGES	45.00
BALADE AUTOUR DU LIVRE	LA BUISSIERE	800.00
FONDATION DU PATIMOINE	LYON	50.00
LOISIRS ET SPORTS	LA BUISSIERE	1 330.00
TELEALARME (Sud Isère)	GRENOBLE	150.00
TROUPE SEL ET SUCRE	BRIGNOUD	100.00
UMAC	LA BUISSIERE	300.00

V. COMITE DE PILOTAGE POUR LA COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE LA GUERRE DE 14/18 POUR L'ANNEE 2018

DECISION N°5

Le conseil municipal décide à l'unanimité (contre : 0 – abstention : 0) d'accorder une participation maximale de 1000 € au comité de pilotage chargé d'organiser le centenaire de la guerre 14/18 en 2018.

Le conseil municipal demande à M. le Maire de proposer aux communes plus importantes (Chapareillan et Barraux) d'assumer une participation plus élevée afin de pouvoir diminuer la participation des communes plus petites.

VI. MODIFICATION STATUTAIRE N°13 DE LA CCPG COMMUNAUTARISATION DE LA STATION DES SEPT LAUX

DECISION N°6

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16 ;
Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan modifiés ;
Vu la délibération n°DEL-2017-0026 du conseil communautaire du 06 mars 2017 portant communautarisation de l'espace ludique du Col de Marcieu ;
Vu la demande des communes de La Ferrière, Theys, Les Adrets et Laval ;
Vu la délibération du SIVOM des Sept Laux en date du 1^{er} février 2017 ;

Considérant le caractère communautaire de la station des Sept Laux ainsi que l'intérêt pour la communauté de maintenir et développer l'offre de loisirs sur son territoire ;
Considérant le fort enjeu en matière de développement économique, de maintien de l'emploi et de développement des territoires concernées ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de modification statutaire portant intégration, dans le cadre des compétences facultatives, à compter du 1^{er} septembre 2017, de la compétence relative à la gestion de la station des Sept Laux ;

Monsieur le Maire rappelle les caractéristiques principales de la station des Sept Laux : composée de trois portes d'entrée (Prapoutel, Pipay, Le Pleynet), la station dispose de l'un des plus importants domaines skiables du Dauphiné avec 45 pistes de ski alpin (120 km), 7 pistes de free-ride et 3 pistes de ski nordique (23 km), situées entre 1 350 m et 2 400 m d'altitude. Le domaine est composé de 23 remontées mécaniques (télésièges dont un combi sièges-cabines et téléskis).

En moyenne, sur les trois dernières saisons (2013-2014 à 2015-2016), la station a généré 456 000 journées-skieurs par saison pour un chiffre d'affaires annuel moyen de 8,9 millions d'euros sur cette même période.

Le domaine alpin est géré en délégation de service public par la SEM T7L, laquelle comprend 23 agents permanents et une centaine de saisonniers.

Le domaine nordique est quant à lui géré par l'association ARECE avec une fréquentation moyenne sur les trois dernières saisons de 3 400 passages/saison.

Les sites de Prapoutel et Le Pleynet offrent 7 000 lits touristiques ainsi que de nombreux commerces et services.

Le site de Pipay, orienté vers la clientèle journée, ne dispose pas d'hébergement, mais uniquement de commerces et services (restaurant, location de matériel, caisses, salle hors-sac...).

Les Sept Laux comprennent également des équipements annexes complémentaires tels que piscine avec activités ludiques (toboggans aquatiques), mur d'escalade, piste de VTT, halte-garderie, cinéma...

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents (contre : 2 – abstention : 3 – pour : 4), approuve la communautarisation de la Station des Sept Laux à compter du 1^{er} septembre 2017.

VII. CONTRAT D'ENTRETIEN DES UV

DECISION N° 7

A l'unanimité, (contre : 0 – abstention : 0) le Conseil Municipal, autorise la signature du contrat d'entretien des UV sur la commune de LA BUISSIERE, proposé par la Société Régionale de Gestion de l'Eau) établissement secondaire de l'entreprise MIDALI.

La rémunération de base annuelle est fixée à 3 900 € HT soit 4 760.34 € TTC.

VIII. PARC NATUREL DE CHARTREUSE

DECISION N° 8

A l'unanimité, le conseil municipal maintient sa position de ne pas demander son intégration au sein du périmètre d'étude de révision de la charte du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

IX. FEUILLUS PLACE « ABBE PERRIN »

DECISION N°9

M. le Maire expose que les feuilles des chênes tombent toute l'année et non seulement à l'automne. L'abattage des chênes près du cimetière serait la seule solution pour éviter que les feuilles tombent sur les tombes.

Après délibération, le conseil municipal se prononce contre l'abattage des chênes situés près du mur du cimetière « Place Abbe Perrin » (contre l'abattage : 5 - Abstention : 0 – pour l'abattage : 4).

X. CCPG – OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

DECISION N° 10

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat portée par la communauté de communes démarrera le 1^{er} avril 2017 et sera animée par un opérateur, SOLIHA (fusion du PACT et HABITAT et DEVELOPPEMENT) pour trois ans.

L'OPAH offre une ingénierie gratuite et des aides financières sous conditions de ressources aux propriétaires occupants et pour les propriétaires bailleurs de loyer encadrés, qui souhaitent améliorer leur logement.

Le conseil municipal ne souhaite pas désigner un référent de la Commune immédiatement. Un référent sera désigné au sein du conseil municipal si des demandes sont enregistrées sur la Commune.

XI.FIBRE OPTIQUE

Par courrier du 27 mars 2017, la CCPG porte à notre connaissance l'avancée de construction du réseau structurant de fibre optique.

Le Conseil départemental de l'Isère envisage le déploiement de la fibre et la commercialisation de ses prises en plusieurs étapes sur le territoire de notre commune.

La date prévisionnelle de la desserte en fibre pour les entreprises de moins de 5 salariés et les particuliers est prévue entre le deuxième trimestre 2018 et fin 2022. Ce calendrier est susceptible d'évoluer selon les contraintes techniques rencontrées par le délégataire en charge de la construction du réseau.

XII. MOTION CONTRE LE TRANSFERT DU CENTRE DES IMPOTS DE DOMENE

A l'unanimité, le conseil municipal ne souhaite pas prendre position sur ce projet de l'Etat.

XIII. POT DES NOUVEAUX HABITANTS

DECISION N°11

A l'unanimité, le conseil municipal fixe au vendredi 15 septembre 2017 à 19 h. la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants sur la Commune.

XIV. TOUR DE TABLE

Marc DEDIEU rend compte de la réunion avec les responsables du SEDI pour les futurs travaux d'électrification aux Granges.

La mise en sous terrain de la première tranche ira du ruisseau des Granges à la rue Gaby.

Les luminaires seront identiques à ceux déjà implantés sur la Commune.

Grégor CERNESSON : le 4 mai réunion foire à 20 h.

Christelle CARRON : les articles pour la buissière.com devront être rendus avant le 20 avril 2017.

Une réunion de la commission logement se tiendra à La Buisnière le 29 juin 2017.

Julien PICARD fait savoir que de nouvelles élections du conseil municipal jeunesse seront organisées en novembre 2017.

Laëtitia PEROTTO informe qu'une délégation du centenaire dont elle fait partie participera à un voyage organisé en vue de la préparation de la prochaine exposition du centenaire 14/18. Elle précise que les frais resteront entièrement à sa charge.

La cérémonie du 8 mai est fixée à 11 h 45 à La Buisnière

Le prochain conseil municipal est fixé au 12 mai à 20 h.

Vu pour Affichage, le Maire, André MAITRE

